



DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 96.00.261.004.2 DU 27 DECEMBRE 1996

Taximètre VDO-KIENZLE modèle 1150.01

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 78-363 DU 13 MARS 1978 MODIFIE REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : TAXIMETRES, DE L'ARRETE DU 21 AOUT 1980 MODIFIE RELATIF A LA CONSTRUCTION, A L'APPROBATION DE MODELE, A L'INSTALLATION ET A LA VERIFICATION PRIMITIVE DES TAXIMETRES ET DE L'ARRETE DU 17 FEVRIER 1988 FIXANT LES CONDITIONS DE CONSTRUCTION, D'APPROBATION ET D'INSTALLATION SPECIFIQUES AUX TAXIMETRES ELECTRONIQUES.

FABRICANT

VDO-KIENZLE GmbH, Heinrich Hertz Strasse
45, Postfach 1640, 78006 Villingen Schwennin-
gen (Allemagne).

DEMANDEUR

Société VDO-KIENZLE, Centre Routier, 8 rue
Latérale 7, BP 377, 94154 Rungis Cedex.

OBJET

La présente décision, renouvelle, modifie et transfère aux sociétés précitées le bénéfice de l'approbation de modèle accordée au demandeur par la décision n° 95.00.261.002.2 du 8 décembre 1995 (1) pour le taximètre MANNESMANN-KIENZLE modèle 1150.01 fabriqué par la Société MANNESMANN-KIENZLE GmbH.

CARACTERISTIQUES

Le taximètre VDO-KIENZLE modèle 1150-01 diffère du modèle approuvé par la décision précitée par :

- les modalités d'accès aux compteurs (programmes Mtn2 et Mtn9),
- les appellations des compteurs (programme Mtn2),
- l'affichage des données de base (programme Mtn3),
- la modification de l'adressage et de la lecture des données tarifaires (programmes Mtn4 et MtnF),
- l'utilisation du mini-copieur,
- la modification du boîtier de raccordement,
- le délai avant extinction du taximètre,
- les dispositifs de scellement de la plaque de poinçonnage.

Lorsque le signal fourni par le véhicule est électrique, ce taximètre doit être utilisé avec le dispositif de sécurisation et de conditionnement du signal de distance VDO-KIENZLE modèle MT 94.001 approuvé par la décision n° 96.00.262.007.2 du 27 décembre 1996.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, y compris le numéro d'approbation de modèle n° 95.00.261.002.2 du 8 décembre 1995.

(1) Revue de Métrologie, mars 1996, page 1044.





DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés sous la référence DA 13-1444 à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité d'un an à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Notice descriptive.

Schémas n^{os} 6353-1 à 4

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA



NOTICE DESCRIPTIVE

Taximètre VDO-KIENZLE
modèle 1150.01

La notice descriptive associée à la décision d'approbation n° 95.00.261.002.2 du 8 décembre 1995 doit être modifiée comme suit :

1. PRINCIPE

Sans changement.

2. FONCTIONNEMENT**2.1. Dispositif de commande**

Sans changement.

2.2. Dispositif d'affichage

Sans changement.

2.3. Programmes de maintenance (Mtn)

Les programmes de maintenance sont accessibles à deux conditions : que le taximètre soit en position «LibrE» et que le véhicule soit à l'arrêt.

Ces programmes servent à visualiser tous les paramètres mémorisés dans le taximètre.

2.3.1. Programme Mtn1

Sans changement.

2.3.2. Programme Mtn2

La visualisation du contenu des compteurs de contrôle et des compteurs totalisateurs n'est possible qu'après introduction d'un code, qui à l'origine est : d.33333, mais qui peut être modifié par l'installateur.

Ce code doit être introduit par l'utilisateur avant chaque lecture des compteurs, à l'aide du programme Mtn9.

La procédure d'accès aux compteurs est la suivante :

Appuyer une ou plusieurs fois sur la touche :	Affichage à obtenir	Observations
	LibrE	
T3 (11 fois)	Mtn9	
T2	P1F0	le chiffre 1 clignote
T3 (2 fois)	P3F0	le chiffre 3 clignote
T2	d.00000	un des chiffres clignote
T2	d.00000	pour déplacer le curseur
T3 ou T4	d.33333	pour afficher le chiffre désiré
T1	Mtn9	
T4 (7 fois)	Mtn2	
T2	xxx -- 01	affichage du premier compteur



Les informations mémorisées dans ces compteurs sont :

Groupe 0 Compteurs de contrôle	Groupe 1 Compteurs totalisateurs	Contenu
01	11	Distance totale parcourue en km
02	12	Distance parcourue en course en km
03	13	Nombre de courses
04	14	Montant total des courses
05	15	Montant des suppléments (non utilisé)
06	16	Nombre de chutes
07	17	Distance avec contact de siège (non utilisé)
08	18	Montant des prises en charge
09	19	Non utilisé
0A	1A	Nombre de chutes horaires

Groupe 2 Compteurs de contrôle	Groupe 3 Compteurs de contrôle
21 Montant des courses en tarif A	31 Distance parcourue en course en tarif A
22 Montant des courses en tarif B	32 Distance parcourue en course en tarif B
23 Montant des courses en tarif C	33 Distance parcourue en course en tarif C
24 Montant des courses en tarif D	34 Distance parcourue en course en tarif D
25 Montant des courses en «du»	35 Distance parcourue en course en «du»
26 Non utilisé	36 Non utilisé
27 Non utilisé	37 Non utilisé
28 Non utilisé	38 Non utilisé

Groupe 4 Compteurs de contrôle	Groupe 4 Compteurs totalisateurs	Contenu
41	42	Prix au km parcouru en course
43	44	Rapport distance «occupé»/distance totale en %
45	46	Recette totale

Une pression sur la touche T1 provoque le retour au programme initial Mtn2 et une autre pression sur T1 ramène le taximètre en position «LibrE».

Seuls les compteurs totalisateurs peuvent être remis à zéro par l'utilisateur par deux pressions successives sur la touche T2 après sélection du totalisateur concerné.

2.3.3. Programme Mtn3

Ce programme correspond aux données de base du taximètre et il est verrouillé par le fabricant ou le demandeur.

La fin de la programmation entraîne automatiquement la création d'une signature électronique. Celle-ci peut être lue dans le programme



MtnC, en appuyant sur la touche T2 et en attendant 7 secondes.

2.3.4. Programme Mtn4

Ce programme correspond aux données tarifaires du taximètre et il est verrouillé par le fabricant ou le demandeur. Ce verrouillage est commun à celui du programme Mtn3.

Toutes les données sont introduites dans le taximètre à l'aide du mini-copieur (modèle 1602.15.000).

Les adresses des différentes données tarifaires sont les suivantes :

- A.P.10 Montant de la prise en charge
- A.P.12 Valeur de la chute
- A.P.20 Longueur de la 1ère chute - tarif A et tarif «du»
- A.P.21 Longueur des autres chutes - tarif A et tarif «du»
- A.P.22 Durée de la 1ère chute - tarif horaire A
- A.P.23 Durée des autres chutes - tarif horaire A
- A.P.24 Longueur de la 1ère chute - tarif B
- A.P.25 Longueur des autres chutes - tarif B
- A.P.26 Durée de la 1ère chute - tarif horaire B
- A.P.27 Durée des autres chutes - tarif horaire B
- A.P.28 Longueur de la 1ère chute - tarif C
- A.P.29 Longueur des autres chutes - tarif C
- A.P.2A Durée de la 1ère chute - tarif horaire C
- A.P.2B Durée des autres chutes - tarif horaire C
- A.P.2C Longueur de la 1ère chute - tarif D
- A.P.2D Longueur des autres chutes - tarif D
- A.P.2E Durée de la 1ère chute - tarif horaire D
- A.P.2F Durée des autres chutes - tarif horaire D
- A.P.30 Codes : 43981 = > 4 tarifs, ou 02748 = > 3 tarifs
- A.P.31 Option
- A.P.32 Année du tarif
- A.P.33 Numéro d'identification (ex. : département).

2.3.5. Programme Mtn5

Sans changement.

2.3.6. Programme Mtn6

Sans changement.

2.3.7. Programme Mtn7

Sans changement.

2.3.8. Programme Mtn8

Sans changement.

2.3.9. Programme Mtn9

Ce programme permet d'introduire des codes à 5 chiffres, qui seuls autorisent l'accès à des fonctions protégées.

Ce programme affiche 5 sous-programmes :

- P0F0 sous-programme permettant l'accès au code du superviseur. Ce code permet de lever les interdictions après l'entrée de codes erronés,
- P1F0 sous-programme non utilisable,
- P2F0 sous-programme permettant l'accès au code d'effacement du contenu des compteurs,
- P3F0 sous-programme permettant l'accès au code de visualisation du contenu des compteurs,
- P4F0 sous-programme permettant l'accès au code de remise à l'heure et d'introduction de la date.

Le quatrième caractère du sous-programme (ci-dessus le zéro), s'incrémente d'une unité à chaque tentative incorrecte.

Après 8 tentatives incorrectes, le taximètre se bloque en affichant Err.---36°.

2.3.10. Programmes MtnA, Mtnb, MtnC, MtnD

Sans changement.

2.3.11. Programme MtnE

Sans changement.

2.3.12. Programme MtnF

Ce programme permet une lecture des données tarifaires programmées.



Pour chaque tarif programmé, les données s'affichent dans l'ordre suivant :

Affichage	Contenu
tH.dEb	Tarif horaire de la première chute (en francs)
tH.cour	Tarif horaire des autres chutes (en francs)
td.dEb	Tarif kilométrique de la première chute (en francs)
td.cour	Tarif kilométrique des autres chutes (en francs)
MbASE	Prise en charge (en francs)
ChutE	Chute (en francs)
diS.dEM	Distance de la première chute (en mètres)
diS.d.Ec	Distance des autres chutes (en mètres)
tPS.dEM	Durée de la première chute (en secondes)
tPs.d.Ec	Durée des autres chutes (en secondes)

2.4. Dispositif logique et de calcul

Sans changement.

3. BOITIER DE RACCORDEMENT

Ce boîtier placé sur le circuit d'alimentation du taximètre est relié à l'émetteur d'impulsions, au dispositif répétiteur lumineux et à l'appareil proprement dit. Ce boîtier destiné à être placé sous le capot du véhicule comporte un interrupteur permettant de couper l'alimentation du taximètre.

L'interrupteur est situé sur le couvercle du boîtier.

La fixation des gaines des câbles de liaisons est assurée par la pose d'un clip sur la douille sertie sur la gaine.

4. PROGRAMMATION

4.1. Mini-copieur

Elle est réalisée au moyen d'un mini-copieur.

4.1.1. Descriptif

Les dimensions sont les suivantes :

longueur 115 mm

largeur 65 mm

hauteur 30 mm.

La tension d'alimentation, comprise entre 8 et 18 V, est fournie par le taximètre.

Le mini-copieur est pourvu de deux voyants lumineux, un vert et un rouge :

- voyant vert allumé : le transfert des données tarifaires s'effectue,
- voyant vert clignotant : le transfert est terminé,
- voyant rouge allumé : erreur en cours de transfert,
- voyant rouge clignotant : trois dysfonctionnements possibles :
 - le taximètre n'est pas en position LibrE ou sur le programme Mtnb,
 - la version du taximètre n'est pas reconnue (version 3.2 pour la France),
 - la connexion entre le mini-copieur et le taximètre n'est pas reconnue.

Le scellement du mini-copieur est assuré par deux pastilles adhésives portant la marque du demandeur.

4.1.2. Procédure de copie

Cet appareil permet de recopier le contenu d'une EEPROM dans le taximètre.

L'EEPROM est programmée par le demandeur.

A chaque département français correspond une EEPROM référencée par une signature électronique à quatre caractères. Cette signature est communiquée à l'installateur.

La copie des données tarifaires ne peut s'effectuer que du mini-copieur vers le taximètre.



Le taximètre doit être en position LibrE ou sur le programme Mtnb.

La procédure à suivre est la suivante :

- oter la plaque scellant la prise de programmation,
- connecter le mini-copieur au taximètre, le voyant vert doit s'allumer,
- le transfert s'effectue,
- le clignotement du voyant vert signale la fin du transfert,
- le taximètre affiche : ACC.254,
- appuyer sur la touche T1 pour le retour en LibrE.

Après introduction des données tarifaires, la signature peut être lue dans le programme MtnC du taximètre, en appuyant sur la touche T2 et en attendant 7 secondes.

4.2. Programmation manuelle du coefficient w

Sans changement.

4.3. Programmation du w sur un trajet mesuré

Sans changement.

5. EXTINCTION DU TAXIMETRE

Cet article doit être complété par la phrase suivante :

«L'extinction du taximètre, obtenue après 34 minutes sans aucune manipulation, reste inchangée pour les taximètres à 4 tarifs, et survient après 68 minutes sans aucune manipulation sur les taximètres à 3 tarifs».

6. DISPOSITIFS DE SECURITE

Sans changement.

7. CONDITIONS D'INSTALLATION

Sans changement.

8. DISPOSITIFS DE SCHELEMENTS

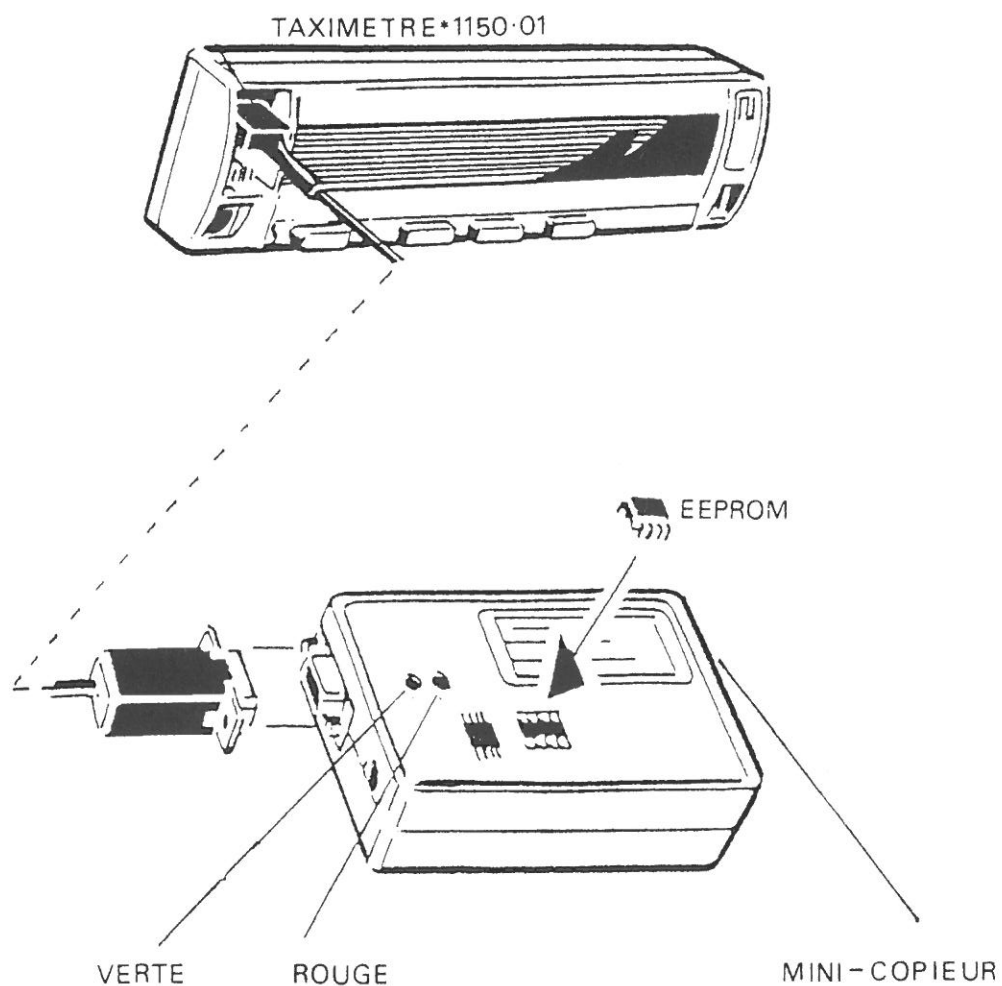
Il faut ajouter la précision suivante :

«La plaque de poinçonnage est fixée par deux rivets, à tête de métal tendre».



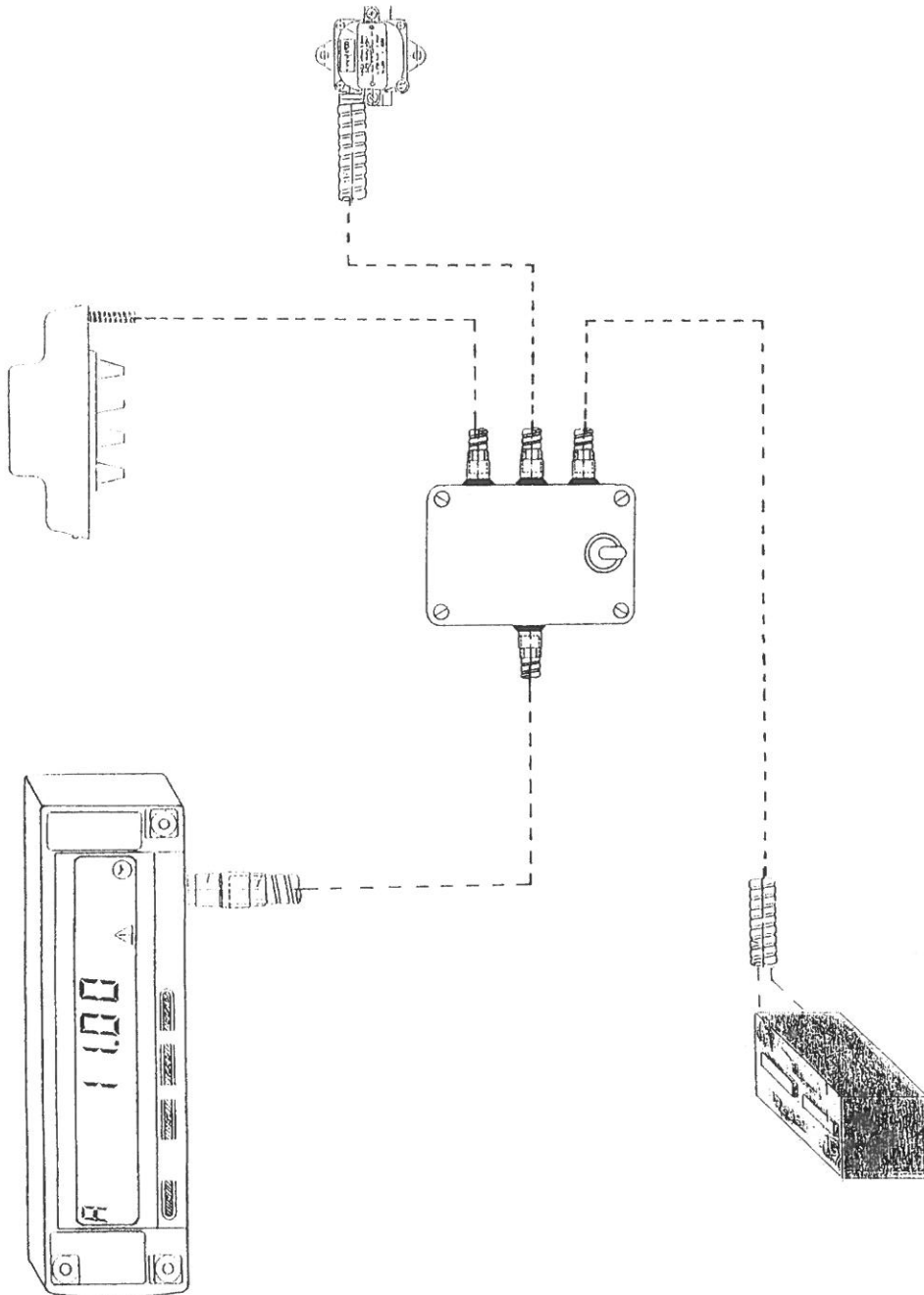
■ N° 6353-1
TAXIMETRE VDO-KIENZLE, 1150-01

Présentation du mini-copieur



■ N° 6353-2
TAXIMETRE VDO-KIENZLE, 1150-01

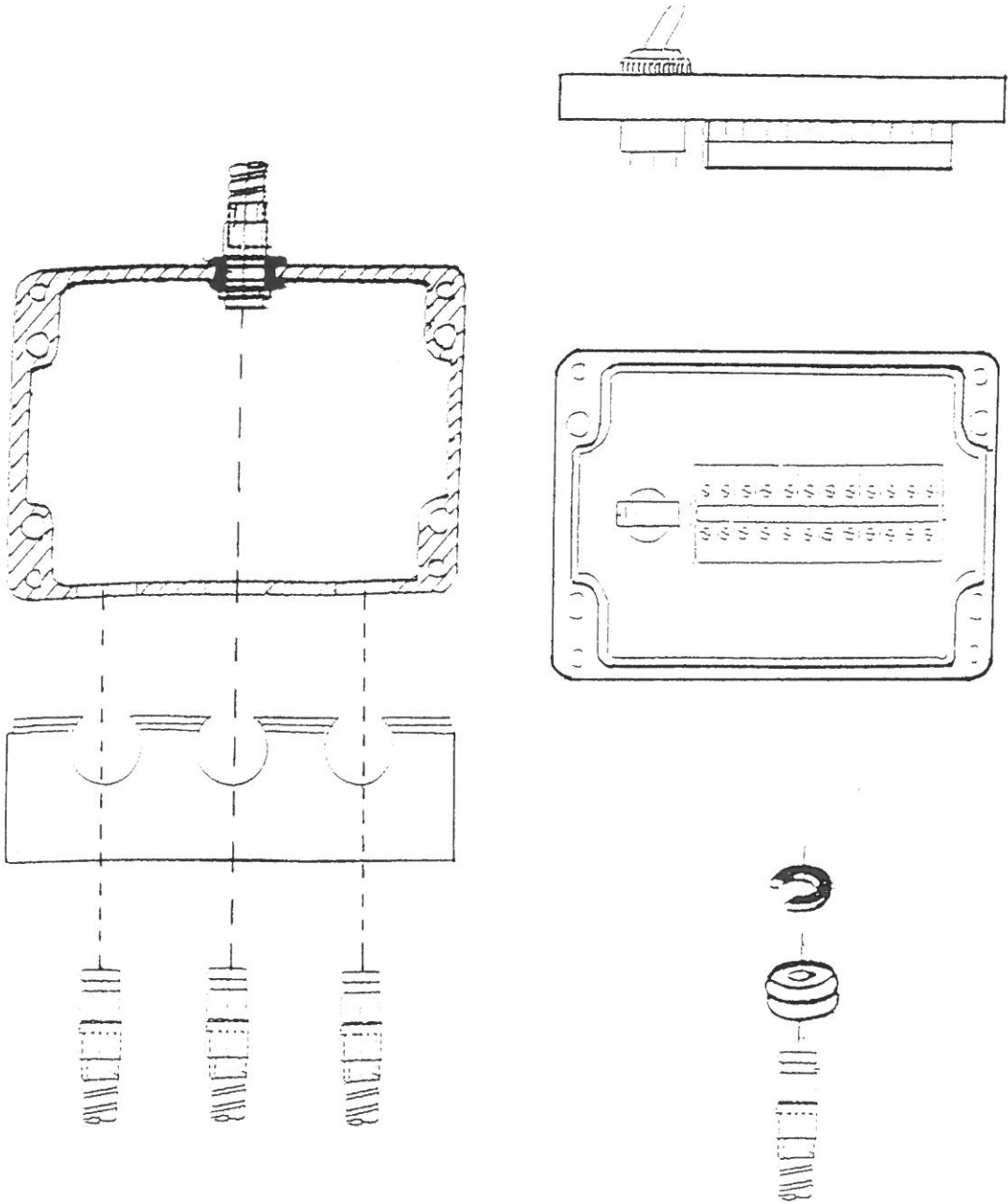
Installation avec un générateur





■ N° 6353-3
TAXIMETRE VDO-KIENZLE, 1150-01

Boîtier de raccordement



■ N° 6353-4
 TAXIMETRE VDO-KIENZLE, 1150-01

Installation avec un dispositif de sécurisation et de conditionnement du signal de distance

